



MAIRIE DE NANTOUILLET

16, Grande Rue

77230 NANTOUILLET

☎ : 01.64.36.24.06

☎ : 01.64.36.11.28

✉ : mairie.nantouillet@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

COMMUNE DE NANTOUILLET

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 09

Date de Convocation :

19/06/2017

Date d'affichage :

19/06/2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yannick URBANIAK, Maire.

Présents : Messieurs F. EMONNOT, P. MARTIN, Y. URBANIAK, P. VIOLAS, Mesdames V. ANRACT, L. BLOUD, S. ROUSSEAU, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absent (s) non-excuse(s) :</u>	Madame Aude HEDOUIS.
<u>Absent(s) excusés :</u>	Monsieur Arnaud CUYPERS ayant donné pouvoir à Yannick URBANIAK Madame Murielle PEREIRA ayant donné pouvoir à Patrick MARTIN. Monsieur David MOYSAN.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick MARTIN

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 45.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de précédente séance.

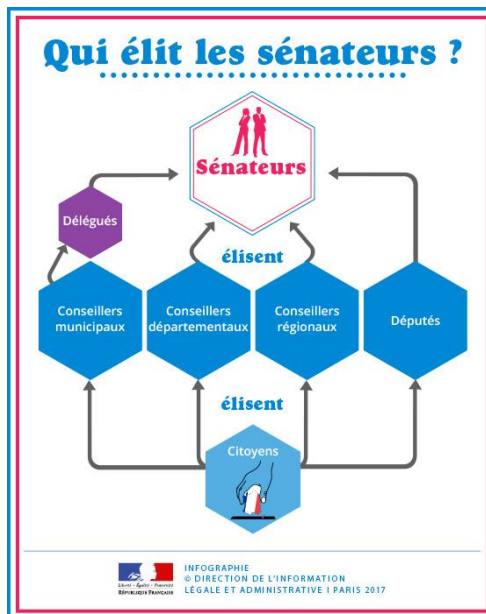
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Désignation du délégué et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017 :

Monsieur le Maire expose :

Les élections sénatoriales se dérouleront le 24 septembre 2017. Pour la première fois sous la Cinquième République, les élections présidentielle, législatives et sénatoriales ont lieu la même année.

Les sénateurs ne sont pas directement élus par les électeurs, contrairement aux législatives (qui permettent d'élire les députés à l'Assemblée Nationale). Il s'agit d'un suffrage universel indirect. Chaque sénateur est élu par un collège d'élus issus de la circonscription qu'il représentera. Ce collège de grands électeurs est composé de députés, de conseillers régionaux élus dans le département, de conseillers généraux et de délégués des conseils municipaux.



C'est donc l'objet du conseil municipal d'aujourd'hui.

La Commune de Nantouillet doit élire un délégué et trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2017.

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE :

Monsieur le Maire, Président du bureau de vote,

Les deux conseillers municipaux les plus âgés : Sylvie ROUSSEAU et Patrick VIOLAS

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes : Franck EMONNOT et Valérie ANRACT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Patrick MARTIN.

Selon la composition de son conseil municipal (11 membres), la commune de Nantouillet doit élire un délégué et trois suppléants.

Pour être élu, les candidats doivent obtenir la majorité absolue ; soit 6 voix.

I) ÉLECTION DU DÉLEGUÉ

Monsieur Yannick URBANIAK se présente en tant que délégué.

Chaque conseiller dépose son bulletin de vote dans l'urne et le bureau de vote procède au dépouillement :

NOMBRE DE VOTANTS :	9
NOMBRE DE BULLETINS DANS L'URNE :	9
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS :	0
Yannick URBANIAK obtient :	9 voix.

Monsieur Yannick URBANIAK est élu délégué au premier tour et déclare accepter le mandat de délégué.

II) ÉLECTION DES SUPPLÉANTS :

Madame Line BLOUD, Monsieur Franck EMONNOT et Madame Sylvie ROUSSEAU se présentent en tant que suppléants.

Chaque conseiller dépose son bulletin de vote dans l'urne et le bureau de vote procède au dépouillement :

NOMBRE DE VOTANTS :	9
NOMBRE DE BULLETINS DANS L'URNE :	9
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS :	0
Line BLOUD obtient :	9 voix,
Franck EMONNOT obtient :	9 voix,
Sylvie ROUSSEAU obtient :	9 voix.

Madame Line BLOUD, Monsieur Franck EMONNOT et Madame Sylvie ROUSSEAU sont élus suppléants au premier tour et déclarent accepter le mandat de suppléant.

Questions diverses :

NÉANT

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures 55.